



## Attestation de Qualification

### TUNZINI NUCLEAIRE

*dont le siège social est situé : Parc d'activités Les Grillons - Bat N° 46  
60, route de Sartrouville  
78232 LE PECQ  
qui est enregistrée sous le n° de Siren : 520 895 483*

présente l'état de qualification suivant pour réaliser pour le compte  
d'Electricité de France - Direction Production Ingénierie  
des prestations dans les systèmes de qualification ci-dessous :

Génie climatique

Déconstruction et interventions sur site en exploitation et montage sur site  
hors exploitation, Etudes et Fabrication et Pièces de rechange, Qualifié  
jusqu'au 20/06/2017

*Cette qualification est valable pour tous les établissements et les sous-  
domaines d'activités définis en annexe. Les conditions de cette qualification  
sont précisées dans le document joint à la présente attestation*

*Délivrée le 26/05/2014 à Montevrain*

*Par Brice FARINEAU*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brice Farineau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop on the left side.

*Directeur de l'Unité Technique Opérationnelle*



## Conditions de la qualification

**La qualification peut être retirée, à tout moment, dans les cas suivants :**

- ↳ les critères d'aptitude ne sont plus respectés,
- ↳ le retour d'expérience suite à l'exécution d'un marché n'est pas jugé satisfaisant.

**Elle est réexaminée chaque année en fonction des résultats de l'évaluation annuelle des prestations.**

**L'entreprise qualifiée doit communiquer, dans les plus brefs délais, à son instance de qualification, toute modification relative à son identification, son actionnariat, son organisation et ses activités.**

**Elle doit faire parvenir annuellement, à son instance de qualification :**

- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation du pays concerné,
- une attestation sur l'honneur certifiant pour les cinq dernières années, l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, communément appelé "extrait K bis", datant de moins de trois mois à la date d'envoi,
- une attestation annuelle de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) concernant le dernier exercice clos, pour le siège social et chaque établissement couvert par la qualification, \*
- une attestation annuelle du Centre des Impôts/Taxes (document N° 3666 volets 1,2 et 3) concernant le dernier exercice clos, \*
- une attestation d'assurance en responsabilité civile encourue en cas de dommage corporel ou matériel causé à un tiers, précisant le montant couvert, pour l'exercice en cours,
- l'organigramme financier en vigueur,
- le bilan social sur la dernière année s'il existe,
- les rapports d'activité ou de gestion du dernier exercice clos,
- les rapports de commissaires aux comptes (si exigés par la loi) du dernier exercice clos,
- les procès verbaux d'assemblées générales des actionnaires du dernier exercice clos,
- les liasses fiscales complètes (bilan, compte de résultat et quinze annexes) du dernier exercice clos.

\* Les attestations de l'URSSAF et du Centre des Impôts et Taxes peuvent être remplacées par un unique document, intitulé "Etat annuel des certificats (fiscaux et sociaux) reçus", délivré par le Trésorier Payeur Général (document DC 7 CERFA N° 30-3691)



Annexe délivrée le 26/05/2014  
**Attestation de Qualification**  
**TUNZINI NUCLEAIRE**

N° SIREN 520 895 483

Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Génie climatique	Déconstruction et interventions sur site en exploitation et montage sur site hors exploitation	Expertise	Expertise Constructeur	CPDD ISO 9001 (version 2008) SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel	oui	Q	20/06/2017	52089548300011
		Ventilation industrielle	Groupes frigorifiques Réf.1	Cahier des charges social CPDD ELR 0500334 ISO 9001 (version 2008) NT 85/114 cas 1 SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel	oui	Q	20/06/2017	52089548300011



Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Génie climatique	Déconstruction et interventions sur site en exploitation et montage sur site hors exploitation	Ventilation industrielle	Installation/maintenance ventilation locaux contaminés	Cahier des charges social CPDD ELR 0500334 ISO 9001 (version 2008) NT 85/14 cas 1 SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel	oui	Q	20/06/2017	52089548300011
			Installation/maintenance ventilation locaux non contaminés	Cahier des charges social CPDD ELR 0500334 ISO 9001 (version 2008) NT 85/14 cas 1 SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel	oui	Q	20/06/2017	52089548300011
	Etudes et Fabrication et Pièces de rechange	Ventilation industrielle	Groupes frigorifiques Réf.2	ISO 9001 (version 2008) SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel CCTG 05/1168	non	Q	20/06/2017	52089548300011
			Installation/maintenance ventilation locaux contaminés	ISO 9001 (version 2008) SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel CCTG 05/1168	non	Q	20/06/2017	52089548300011



Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Génie climatique	Etudes et Fabrication et Pièces de rechange	Ventilation industrielle	Installation/maintenance ventilation locaux non contaminés	CCTG 05/1168 ISO 9001 (version 2008) SGAQ 2013-03 Domaine AIP SGAQ 2013-03 Domaine Conventionnel	non	Q	20/06/2017	52089548300011

Référence	Commentaire
Réf.1	L'activité est limitée, à l'installation et les essais de mise en service industriel de groupes frigorifiques. L'activité ne comprend pas le câblage des armoires électriques de puissance situées en amont des groupes (en charge des IEG). Le câblage est limité aux coffrets propre au groupe frigorifique, ils peuvent être embarqués ou non sur le groupe. Le câblage est limité aux équipements internes au groupe. L'activité de maintenance est strictement limitée à la période comprise entre la mise en service et le transfert de propriété.
Réf.2	L'activité est limitée à l'étude de dimensionnement, la fourniture de groupes complets, fourniture de pièces de rechange. L'activité ne comprend pas les études de fabrication et la fabrication de groupes frigorifiques ni le câblage interne ou externe au groupe.

